



**Fip
Corse**
ALIMEA

Géré par Conseil Plus Gestion

38 % de réduction d'impôts sur le revenu

**En contrepartie d'un risque de perte en
capital et d'un blocage de vos avoirs
jusqu'au 31.12.2023 prorogeable 2 fois 1 an
jusqu'au 31.12.2025 maximum**

Les avantages du FIP Corse Alimea en quelques points :

38% de réduction d'impôts sur le revenu du montant de l'investissement hors droits d'entrée. Dans la limite de 12.000 euros pour un célibataire et 24.000 pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune sous réserve de conserver vos avoirs plus de 5 ans. Toutefois, le fonds a une durée de blocage allant de 8 à 10 ans à l'initiative de la société de gestion.

Exonération d'impôts sur les éventuelles plus-values réalisées à l'échéance (hors prélèvements sociaux et fiscaux)

Frais limités à
d'Entrée 5%
Frais de **2.95%**
Gestion (par an)

D'autres frais s'ajoutent, veuillez consulter la page 4 de la brochure commerciale

L'expertise d'une société de gestion leader dans le quart sud est de la France dans le capital amorçage et la compétence d'acteurs reconnus dans le capital investissement : Doren et Alumni Business Angels

Le FIP Corse Alimea permet aux souscripteurs en contrepartie d'une période de blocage jusqu'au 31/12/2023 prorogeable deux fois 1 an à l'initiative de la société de gestion, soit une durée maximale de blocage de 10 ans (Décembre 2025), et d'un risque de perte en capital de :

→ Bénéficier d'une réduction d'impôts sur le revenu de 38% du montant de l'investissement hors droits d'entrée, dans la limite de 12.000 euros pour un célibataire et 24.000 euros pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune, sous réserve d'une conservation des parts plus de 5 ans.

→ D'investir dans une région dynamique qui bénéficie d'un taux de croissance de son PIB parmi les plus élevées de France (source Insee « la Corse en bref » novembre 2014) avec notamment un poids prépondérant des secteurs « Tourisme (31,2% du PIB contre 15% en région Paca) » et « Construction »

→ Bénéficier de l'expertise d'une société de gestion leader dans le quart Sud-Est de la France. En outre, le fonds pourra s'appuyer sur les 2 acteurs du capital investissement, membre du comité consultatif du fonds, Doren et Alumni Business Angel. Doren est également distributeur du fonds. CPG contrôlera notamment les éventuelles sources de conflits d'intérêts entre Doren et la société de gestion.



Présentation de Conseil Plus Gestion (CPG)

Conseil Plus Gestion est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en octobre 1999, sous le n° GP-9940. Elle a été fondée par Jean-Louis HOSTACHE, qui a développé l'entreprise d'investissement autour de deux axes : la gestion thématique et la proximité. Les encours gérés représentent 150 M€. Le dynamisme et l'attractivité croissante du quart Sud-Est de la France pour les créateurs d'entreprises ont convaincu CPG de se doter de moyens humains et matériels destinés à accompagner l'innovation et l'entrepreneuriat dans sa zone d'implantation, au service d'un développement harmonieux et équilibré du territoire.

La société compte aujourd'hui 8 collaborateurs aux côtés de Jean-Louis HOSTACHE, Président Directeur Général et Caroline GRINDA, Directrice Générale Déléguée. Olivier MARROT dirige l'activité Capital Investissement de la société. Cette activité représente un encours de 6 M€ (dont plus de 5 M€ via les FIP Entrepreneurs Capital Provence, Entrepreneurs Capital Provence 2, et Entrepreneurs Capital n°3).

DOREN

DOREN est une société qui a été créée en 2012 par Patrice HAROUIMI et Baptiste VITALI. Patrice HAROUIMI a été Directeur Général de Sud Capital Gestion et Directeur Exécutif de VIVERIS MANAGEMENT, deux sociétés de gestion spécialisées dans le capital investissement, émettrices de FCPR et de FIP dans les régions PACA et Corse notamment.

ALUMNI Business Angel

L'association ALUMNI Business Angels, créée fin 2006, est l'un des 7 réseaux de Business Angels basés en région PACA. ALUMNI Business Angels compte une cinquantaine de membres, Business Angel, majoritairement issus de grandes écoles (ingénieur, commerce, finance.....). Le Fonds pourra ainsi s'appuyer sur les 50 Business Angels (BA) du réseau ALUMNI, experts dans des domaines aussi variés que l'énergie, les biotechnologies, l'agroalimentaire, l'environnement, la finance ou le marketing.

Stratégie d'investissement

- ▶ Le Fonds s'engage à respecter la Stratégie d'investissement, selon les conditions de l'article 3 de son Règlement : « Objectif et Stratégie d'investissement », notamment :
 - ▶ Le Fonds a pour objectif de gestion d'investir 70 % (le « Quota ») de ses actifs en instruments financiers éligibles (décrits ci-après) de petites et moyennes sociétés non cotées exerçant leurs activités dans des établissements situés en Corse (la « Région »), ou y ayant établi leur siège social (les « PME Régionales ») sans contrainte de spécialisation par secteur d'activité, dans une perspective de les céder et d'espérer réaliser à cette occasion des plus values. Le FIP pourra aussi sélectionner, dans la limite de 20 %, des titres de capital ou donnant accès au capital admis aux négociations sur des marchés réglementés ou non réglementés (Alternext, marché libre) dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros et dont le siège social est situé en Corse.
 - ▶ Le placement du solde de l'actif non soumis aux critères d'investissement régional de proximité (30%) privilégiera les parts et actions d'OPCVM ou FIA de droits français, classés dans les catégories « Monétaires Court Terme », « Monétaires », « Diversifiés », « Actions de pays de l'Union Européenne » et « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».
 - ▶ Veuillez vous référer au Règlement du FIP pour connaître le détail de la stratégie d'investissement.
(disponible sur demande auprès de la société de Gestion ou sur son site internet)



PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU FONDS

CODE ISIN	PART A : FR0012870152
Dépositaire	RBC Investor Services Bank France SA
Souscription minimale	4 parts de 500€ de valeur nominale
Droit d'entrée	5,00% TTC Maximum (intégralement reversés aux distributeurs)
Frais de gestion financière	2,95% TTC de l'actif net du fonds dont 0,80% TTC reversés aux distributeurs
Stratégie d'investissement	70% en PME éligibles
Durée de vie minimale	8 ans et 2 mois renouvelable 2 fois 1 an sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 31.12.2025 maximum
Régions d'investissement	Corse
Réductions d'impôts (*)	Réduction au titre de la défiscalisation IR : 38% du montant de la souscription (hors droits d'entrée) dans la limite de 4.560 € par an pour un célibataire et jusqu'à 9.120 € pour un couple
Valeurs liquidatives	Semestrielles <small>(*) sous réserve du maintien du dispositif fiscal</small>

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FIP CORSE ALIMEA

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds
- et le montant maximal des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	Parts A : 0.625%	Parts A : 0.625%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	Parts A : 2.95%	Parts A : 0.80%
Frais de constitution	0.25%	0%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.25%	0%
Frais de gestion indirects	0.25%	0%
Total	Parts A : 4,325% = valeur du TFAM-GD maximal	Parts A : 1,425% = valeur du TFAM-D maximal

Disclaimer

Ce document est établi par Conseil Plus Gestion, il est destiné exclusivement à un usage commercial. Ce document n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information exclusivement et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil d'investissement.

L'investisseur doit obligatoirement consulter le DICI, le Règlement afin de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus.

L'investissement doit s'effectuer en fonction des objectifs d'investissement, de l'horizon d'investissement et de la capacité de l'investisseur à faire face au risque lié à la transaction.

L'attention des souscripteurs est aussi attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 8 années et 2 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2023, pouvant aller jusqu'à 10 années et 2 mois en cas de prorogation de la durée de vie du fonds, soit jusqu'au 31 décembre 2025 sur décision de la société de gestion (sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement). Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Il est rappelé aux investisseurs que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les informations légales concernant ces fonds, notamment les DICI et les prospectus, sont également disponibles auprès de Conseil Plus Gestion ou sur le site Internet www.cpgfinance.com.



AVANT TOUTE SOUSCRIPTION

Veillez prendre connaissance du DICI et du Règlement du FIP

En effet, la nature du Fonds et la stratégie d'investissement peuvent exposer les investisseurs aux risques suivants :



Risque de perte en capital :

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié aux investissements en titres non cotés :

Ce risque est lié à l'obligation de respecter un investissement minimum de 50 % en titres donnant accès au capital de Petites et Moyennes Entreprises (PME) non admis sur un marché réglementé. Ces titres peuvent affecter le Fonds par un manque de liquidité entraînant un impact sur les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider ces positions et sur la valorisation de ces titres avec pour conséquence possible la baisse de la valeur liquidative du Fonds.



Risque lié à la sélection des entreprises :

Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment dans les entreprises les plus performantes ou sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds dépend donc de la capacité du gérant à évaluer le potentiel des investissements du Fonds. Ce risque peut engendrer pour le porteur une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité des actifs sous-jacents du Fonds :

Le développement des sociétés dans lesquelles le Fonds va investir s'apprécie sur une durée nettement plus longue que la durée de vie du Fonds. En conséquence, il ne peut être exclu qu'au terme de la durée de vie du Fonds ou en cas de liquidation et/ou pré liquidation, le Fonds ne puisse céder ses investissements au prix souhaité ce qui entrainera une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

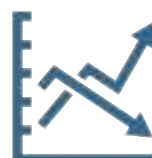


Risque de taux :

Il sera proportionnel à la part des actifs ayant un sous-jacent obligataire et portera au maximum sur une part de 30 % de l'actif du Fonds une fois les investissements relatifs au quota de proximité réalisés. La hausse des taux d'intérêt pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de crédit :

Le Fonds peut connaître un risque de crédit indirect lié à l'investissement dans des produits de taux. Ainsi, une défaillance ou une dégradation de la qualité de signature d'un émetteur pourrait aboutir à une baisse de la valeur liquidative du Fonds.



Risque actions :

Il sera proportionnel à la part des actifs investis en actions et titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés. En cas de baisse des actions, la valeur liquidative du Fonds baissera.

Risque lié au frais élevés :

En raison du niveau élevé des frais maximum auxquels est exposé le Fonds, la rentabilité de l'investissement des souscripteurs suppose une performance élevée.

